



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Du quatre Mai 2026**

L'an Deux mille vingt-six, le quatre Mai, à dix-huit heures, en salle des commissions, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence de Jean Luc MADEC Président du CCAS.

Date de la convocation au conseil d'administration : vingt-huit avril 2026

**Étaient présents** : Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, Anna EDELMAYER, Caroline LEMAIRE, Christian BARDINET, Patricia CROZON, Maria MEVEL, Yveline TREBAOL

**Étaient absents** : Stéphanie DUPONT, Luc SIMON

**Avaient donné procuration** : Jean Philippe AUDIC (procuration donnée à Jean Luc MADEC)

### **Assistaient au Conseil d'administration du CCAS :**

Laetitia JAMIN, Responsable du CCAS  
Déborah FLATTOT, directrice générale des services

Le secrétariat a été assuré par Laetitia JAMIN

Début de séance : Dix-huit heures

Arrivée D'Anna EDELMAYER à dix huit heures et cinq minutes.

### **Délibération n° 2026-04.05-01 relative à l'élection du vice-président du CCAS**

**Rapporteur** : Jean Luc MADEC

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, le Conseil d'Administration du CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein, un(e) Vice-Président(e).

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à procéder à la désignation du (de la) Vice-Président(e).

Après avoir invité les candidats à la Vice-Présidence du CCAS à se déclarer, Monsieur le Président recense une seule candidature :

Madame Elisabeth LE GOFF

## Résultats du vote :

### Premier tour

a Nombre de conseillers présents n'ayant pris part au vote :	0
b Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
c Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d Nombre de suffrages blancs	3
e Nombre de suffrage exprimés(b-c-d)	5
f Majorité absolue	5

### Second tour

a Nombre de conseillers présents n'ayant pris part au vote :	0
b Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
c Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d Nombre de suffrages blancs	3
e Nombre de suffrage exprimés(b-c-d)	5
f Majorité absolue	5

### Troisième tour

a Nombre de conseillers présents n'ayant pris part au vote :	0
b Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
c Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d Nombre de suffrages blancs	3
e Nombre de suffrage exprimés(b-c-d)	5
f Majorité absolue	5

<i>NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT</i>	<i>NOMBRE DE SUFFRAGES</i>	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GOFF Elisabeth .....	5	cinq

Madame Elisabeth LE GOFF a obtenu la majorité absolue avec 5 voix.

Madame Elisabeth LE GOFF, ayant déclaré accepter cette fonction, est proclamée Vice-Présidente du CCAS et immédiatement installée.

Délibération n° 2026.04.05-02 relative au séjour séniors 2026

Rapporteur : Jean Luc MADEC

Dans le cadre du séjour à SARE du 10 au 17 octobre prochain, Le CCAS de la commune a réservé 44 places Nous avons actuellement 31 personnes d'inscrites, il est proposé d'étendre les inscriptions aux non boharsiens et ce jusqu'à fin mai.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à la totalité, approuve l'extension de ce délai d'inscription

<b>Votes :</b>	<b>8</b>
- POUR :	8
- CONTRE :	0
- ABSTENTION :	0

<b>Délibération n° 2026.04.05-03 relative au repas séniors 2026</b>
---

Rapporteur : Jean Luc MADEC

Dans le cadre du repas offert par la commune aux séniors, il est proposé un changement de date afin de pouvoir célébrer les 100 ans de notre doyen Monsieur MADEC, soit le 30 octobre au lieu du 23 Octobre.

*Madame LE GOFF intervient en présentant un second devis établi auprès de « Denis CHANOIT » à 23.50 € par personne.*

Il est décidé de conserver le traiteur en demandant un maintien du tarif de l'an passé. Soit 28 euros par personne. Et de modifier la date au 30 octobre 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à la totalité, approuve le changement de date et le maintien du choix du traiteur.

<b>Votes :</b>	<b>8</b>
- POUR :	8
- CONTRE :	0
- ABSTENTION :	0

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Monsieur MADEC informe les membres du conseil d'administration qu'il va leur être envoyé le règlement intérieur avec les modifications envisagées afin qu'ils puissent faire remonter leurs remarques avant le prochain conseil d'administration.

Fin de séance 18h45

Président du CCAS

Jean Luc MADEC

